

A RENVOYER COMPLÉTÉ ET AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 PAR EMAIL À BW@natagora.be

Liste électorale : “La Liste Citoyenne”

Adresse email : olivier.baudry@mail.be

Nos questions

Questions générales

1. Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?
2. Êtes-vous prêts à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ?
3. Envisagez-vous de favoriser la protection et la restauration du maillage écologique comme par exemple la plantation de haies vives au sein des zones rurales de l'entité?
4. Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et des espaces communaux ? Si tel est déjà le cas, comptez-vous élargir son application ainsi que ses meilleures pratiques (dates plus tardives, exportation de la fauche...)

Par soucis de cohérence, nous répondons aux questions 1 à 4 ci-dessous :

Héவில், Corbais et Mont-Saint-Guibert sont des villages où les espaces ouverts (agriculture, bois) représentent encore près de 73% du territoire. Ces espaces représentent des enjeux écologiques forts, dans un contexte de développement péri-urbain, à proximité des centres urbains de Louvain-la-Neuve et Court-Saint-Etienne.

La question de la Conservation de la Nature ne peut s’envisager qu’au travers d’actions coordonnées. Au gré des rencontres à l’origine des projets de La Liste Citoyenne, la conscience écologique a été évoquée et approuvée. Cette conscience se manifeste par la volonté de renforcer - localement à créer ! – le maillage écologique sur le territoire de la Commune. Comme on le sait, c’est ce maillage qui est le garant de la préservation et de la qualité des habitats naturels.

Mont-Saint-Guibert ne compte aucune zone centrale d’importance écologique majeure (grande réserve naturelle, espaces naturels d’intérêt), sauf à considérer le Site de Grand Intérêt Biologique de la Sablière (SGIB 651). Par contre, des zones de développement et de liaison sont nombreuses. En attestent par exemple le site protégé de la « Grande Chaussée » ou encore les reliques de ripisylves le long de l’Orne.

En termes d’enjeux, cinq idées citoyennes ont émergé de nos débats :

- Une valorisation, spécifique à Mont-Saint-Guibert, des données du site www.observations.be réalisées par les citoyens naturalistes afin d’identifier les groupes taxonomiques et espèces prioritaires à l’échelle communale ;
- L’encouragement à la plantation et à l’entretien des haies et bandes boisées, notamment par le recours aux aides à la plantation mises en place par la Wallonie ;
- L’information des agriculteurs face au panel de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) disponibles ;
- Le développement de dispositifs exemplaires, et notamment la gestion différenciée, sur les propriétés communales, notamment dans les abords de voiries, venelles et bords de chemins ruraux ;
- La sensibilisation et les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes répandues (journées d’arrachage, démonstrations sur le Petit Marché...).

Basé sur une vision et des objectifs chiffrés, le PCDN est clairement un outil permettant la coordination de ces actions mais surtout un outil d'émergence d'idées nouvelles. Nous sommes tout à fait pour sa concrétisation et son animation.

La concrétisation de ces projets pourrait être récompensée par l'obtention du label « Commune MAYA » ; la signature de la charte « Commune MAYA ».

Parmi nos projets, nous trouvons la création d'un **budget participatif**. Notre proposition est que, chaque année, un montant puisse être libéré pour que des initiatives citoyennes soient mises en œuvre. De tels projets pourraient par exemple permettre de consacrer des moyens à la réhabilitation de zones d'intérêts. Dans notre esprit, ce budget participatif sera activé sur base d'appels à projets/idées.

Aménagement du territoire

1. Dans le cadre du nouveau Code de Développement territorial, les communes ont la possibilité d'établir un schéma de développement communal pour l'ensemble de son territoire et un ou des schémas d'orientation local pour des parties de son territoire. Êtes-vous prêts à élaborer de tels outils sur votre commune qui intégrera une " carte du réseau écologique " (sites de haute valeur biologique et liaisons écologiques entre ces sites) ?

La carte du réseau écologique est effectivement un document d'analyse de base pour la réflexion sur un schéma de développement communal. Ce réseau concernera tant les trames vertes que bleues puisqu'à Mont-Saint-Guibert, ces deux éléments sont assez proches, les zones boisées se trouvant essentiellement dans les vallées. Les outils sont déjà très nombreux (géoportail de la Wallonie, relevés botaniques et faunistiques, connaissance du terrain) et nécessitent une mise en commun cartographique ; le travail n'est pas insurmontable mais essentiel.

L'enjeu de ce réseau écologique serait d'offrir quelques points de liaison au travers des axes routiers structurants tels que la N4 ou la N25. Le défi est localement important ! Les enjeux tout autant !

Les sites qui nous paraissent, de manière non exhaustive, de prime abord d'intérêt écologique :

- Le site de la Grande Chaussée, idéalement à étendre vers le Sud ;
- La sablière et ses zones humides ;
- Les ripisylves le long de la Houssière, du Ruisseau de Corbais, du Ri de Neuf Bois et de l'Orne ;
- Les bosquets rue du Fossé de Vaux, dans le quartier d'Alvau et en amont d'Hévillers ;
- Les parcs autour de Bierbais ;
- Le talus exposé Sud du chemin de Fer à Mont-Saint-Guibert et le bois de la Pistolet côté versant ;
- ...

2. Êtes-vous prêts, ensuite, à faire de cette carte du réseau écologique une référence dans l'analyse des futurs projets de développement territorial sur le territoire communal ?

Oui, oui et oui. Le travail ne doit pas être uniquement théorique.

3. Soutenez-vous la demande de révision du plan de secteur visant le site de la sablière et prévoyant d'affecter 20 ha de l'ancienne exploitation en zone naturelle ?

Oui, oui et oui.

Selon notre connaissance du dossier, la modification du plan de secteur vers l'affectation de la zone naturelle ne concerne qu'une quinzaine d'hectares (cf extrait ci-dessous).

Cette zone présente un intérêt écologique actuel indéniable pour l'avifaune mais aussi les populations d'amphibiens. Malheureusement, la zone est totalement enclavée ce qui nous incite à encourager sa liaison avec d'autres zones refuges comme le bois situé au Sud ou même les abords de l'ancienne décharge. Ces discussions sont à établir avec la société d'exploitation du site qui montre, sur d'autres sites, des intérêts à la préservation de la Nature.

Chasse

1. En qualité de gestionnaire de la commune/ville, seriez-vous prêt à intégrer dans les cahiers de charge d'octroi des territoires de chasse " l'interdiction du nourrissage du gibier " sur le territoire concerné ? (consulter la position de Natagora sur le sujet)

A notre connaissance, la Commune n'est pas propriétaire de superficies agricoles ou forestières soumises à bail de chasse. Les problématiques de nourrissage du grand gibier nous sont bien connues et nous savons à quel point celle-ci modifie la dynamique des populations de gibier.

2. De même, dans ces cahiers, seriez-vous prêts à conditionner l'autorisation " des lâchers massifs de petits gibiers tels que faisans, canards et autres espèces chassables " que dans le cadre de l'élaboration de projets de repeuplements d'espèces indigènes (au sens de la loi sur la conservation de la nature) combinés à des efforts d'amélioration de leur biotope ? Idéalement, ces projets devraient être menés à l'échelle du territoire couvert par un ou plusieurs conseils cynégétiques.

Notre précédente remarque est tout aussi vraie. Par contre, les populations de petit gibier sont largement menacées dans le paysage hesbignon-brabançon. La restauration d'habitats favorables à la pérennité des populations (par exemple lignes paysagères pour le cas de la perdrix) est cruciale, de même que le développement de zones de protection telles que les bandes aménagées en bordure de bois ou en limite de champ de manière à constituer des abris naturels. Toutes ces questions sont reliées à la notion de maillage écologique face auquel nous sommes convaincus.

Urbanisme

1. Etes-vous disposés à intégrer des aménagements en faveur de la biodiversité (aménagements pour chauves-souris, nichoirs pour hirondelles, martinets, ...) dans tout projet de rénovation de bâtiments communaux, et comptez-vous inciter les citoyens de la commune à en faire autant ?

Oui, oui et oui. Certains bâtiments communaux sont déjà des abris pour cette faune spécifique. Le placement de nichoirs, la création de mares et zones 'boueuses' nécessaires aux hirondelles peuvent être très facilement mises en place.

2. Etes-vous favorable à l'utilisation d'un système d'éclairage « intelligent » (lié à la détection de mouvements), notamment dans le cadre de la finalisation de la coulée verte ?

Oui, oui et oui. Ce système devrait même être étendu à d'autres sites.

REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Notre projet pour la Commune est fondé sur l'approche participative. Nous souhaitons impliquer les citoyens, et les associations qui peuvent le cas échéant les représenter, dans les projets et actions mises en œuvre. A ce titre, des sections locales Natagora (ou autres) sont évidemment des acteurs incontournables, en raison de leur degré d'expertise spécifique et du niveau de connaissance locale des enjeux.